



LES ANIMAUX ABANDONNÉS ET CEUX QUI LES RECUEILLENT

Première étude sur l'abandon et l'adoption 2025

Basée sur les données 2024



SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	4
RÉSUMÉ	5
MÉTHODOLOGIE	6
Périmètre et représentativité	6
Précisions terminologiques	7
LES STRUCTURES : QUI RECUEILLE LES ANIMAUX ?	8
Le poids des associations	8
Répartition des activités dans l'échantillon :	
de nombreuses associations avec familles d'accueil	9
Un secteur fragile	9
La saturation	11
Les espèces admises : principalement des chats	13
LES ANIMAUX : QUI SONT-ILS, D'OÙ VIENNENT-ILS ?	14
Espèces abandonnées : les chats sont les plus nombreux	14
Saisonnalité : stabilité pour les chiens, pic à la saison chaude pour les chats	15
Origine des abandons de chiens	16
- Les abandons directs, principale origine des chiens pris en charge	16
- Chiens errants ou divagants	18
Origine des abandons de chats	19
- L'errance, un fléau pour les chats	19
- Chats et chiens : les saisies	21
Profils	22
- Age (toutes structures confondues) : des chiens adultes et des chatons	22
- Race (toutes structures confondues) : les croisés dominant	22
- Taille des chiens : principalement des moyens et des grands	24
Santé : de nombreux animaux en mauvais état	24
LE PARCOURS : DE LA PRISE EN CHARGE À L'ADOPTION	26
Les fourrières	26
- De nombreux territoires non couverts malgré l'obligation légale	26
- Des séjours plus brefs qu'en refuge, mais souvent au-delà du délai légal	26
- À leur arrivée en fourrière, de nombreux animaux ne sont pas pucés	27
- 50 % des chiens récupérés par leur famille, beaucoup moins de chats	28
La prise en charge par les refuges et familles d'accueil	29
OUTRE-MERS : UNE SITUATION TENDUE	30
Mayotte	31
Guadeloupe	32
Martinique	33
DES RÉALITÉS EUROPÉENNES DIVERSES :	
COMPARAISON AVEC LA SITUATION ESPAGNOLE	34
Comment les animaux de compagnie perdus et abandonnés sont-ils gérés en Espagne ?	34
Comparaison des indicateurs clés	36
CONCLUSION	39

REMERCIEMENTS

La SPA et la Fondation Affinity remercient toutes les associations participantes (y compris les refuges de La SPA) sans lesquelles nous n'aurions jamais bénéficié d'une vision aussi large de la situation. Nous espérons que cette étude permettra de mieux comprendre l'abandon et d'offrir des pistes de réflexion pour enrayer ce fléau.



RÉSUMÉ

En France, l'accueil des chats et chiens abandonnés repose très largement sur le secteur associatif, où les bénévoles et familles d'accueil jouent un rôle déterminant. Cette force de l'engagement associatif ne doit pas masquer la fragilité d'un secteur miné par le manque de moyens financiers et humains. Les problèmes de santé fréquents des animaux recueillis augmentent le coût de leur prise en charge. Parmi les animaux recueillis, les chats représentent une écrasante majorité. Ils comprennent de nombreux chats errants, souvent jeunes, issus d'une reproduction non maîtrisée. Les chiens, de leur côté, sont le plus souvent cédés par leur propriétaire. Pour les deux espèces, les causes principales invoquées par ceux qui abandonnent incluent la perte de capacité physique du propriétaire et les changements de vie brutaux. Les animaux attendent plusieurs mois avant d'être adoptés. Pour les chiens, les délais sont particulièrement longs. Ce faible taux de rotation entretient le phénomène de saturation : les capacités limitées des structures laissent chaque année des dizaines de milliers d'animaux sans solution immédiate de prise en charge.

MÉTHODOLOGIE

Cette étude s'étend bien au-delà de La SPA. Pour la conduire, nous avons contacté plus de 1600 structures – fourrières, refuges, associations avec familles d'accueil, sanctuaires - recueillant des animaux. Nous nous sommes appuyés sur notre base de données initiale, complétée à l'aide de recherches additionnelles et avec le soutien des associations qui nous ont communiqué les coordonnées d'autres structures. Les données sont déclaratives.

Périmètre et représentativité

Pour cette édition, le périmètre se limite aux structures proposant un hébergement (ce qui exclut les chats libres) pour les chats et les chiens (ce qui exclut les « nouveaux animaux de compagnie » du type lapins, hamsters...). Ces structures et espèces devraient être intégrées aux prochaines éditions de l'étude.

En l'absence de données consolidées disponibles au niveau national, cette étude ne peut prétendre fournir de recensement exhaustif des structures et des animaux qu'elles accueillent. Nous espérons progresser dans cette direction dans les années à venir, notamment grâce à la mise en place de la Base de données des opérateurs (BNO).

Nous avons obtenu un total de **809 associations répondantes** pour les questions non-facultatives du questionnaire. Du fait des questions facultatives, l'échantillon est parfois réduit selon les indicateurs considérés. **Le nombre d'associations répondantes est systématiquement indiqué dans les graphiques (n=X).**

Par défaut, sauf mention contraire, **les chiffres liés aux activités fourrière sont traités à part** : les fourrières sont un lieu de transit très temporaire et ne recueillent pas d'animaux issus d'abandons directs.

Notre échantillon pour les fourrières est restreint et essentiellement composé d'associations : il n'est pas nécessairement représentatif de la situation dans les fourrières non-associatives.

Il convient de souligner que **les associations françaises de protection animale ont une gestion inégale de leurs données.** Certaines nous ont indiqué que les chiffres fournis, notamment sur les motifs des abandons directs, étaient parfois approximatifs. Cependant, les questions complexes (ex : taille ou âge des animaux recueillis) étaient facultatives : de cette manière, les structures n'ont pas été contraintes de saisir des chiffres trop éloignés de leur réalité. Nous estimons que la familiarisation des associations avec le questionnaire permettra d'obtenir des chiffres de plus en plus précis au fil des ans.

Les questions ont été adressées de façon distincte : nous n'avons pas les données qui permettraient de retracer le parcours de chaque animal, ce qui faciliterait l'établissement de corrélations. Les entretiens avec les associations permettent dans une certaine mesure de confirmer ces hypothèses de corrélation.

Les sites sont traités comme autant d'entités distinctes, sans tenir compte de leur éventuelle affiliation à des organisations. Ce choix s'applique notamment aux 64 sites de La SPA.

Enfin, l'analyse est complétée par les témoignages de différents acteurs associatifs que nous avons recueillis pour illustrer certaines situations et par la mobilisation de la littérature scientifique.

Précisions terminologiques

Compte tenu de la part écrasante (près de 100 %) des associations parmi les répondants, nous désignerons les structures « hors fourrière », de type refuges, familles d'accueil et sanctuaires, par l'expression « **les associations** ».

Par commodité également, nous qualifierons d'« **abandonnés** » les animaux sans famille, et d'« **abandon** » tous les processus, directs et indirects, par lesquels les animaux se sont retrouvés privés de famille ou livrés à eux-mêmes. Ainsi, nous employons ce terme d'abandon du point de vue de l'animal. On parlera d'**abandon direct** en cas de cession légale de l'animal à la structure par le propriétaire.

L'expression « **familles d'accueil** » (FA) désigne le dispositif où des particuliers assurent l'accueil d'animaux pour le compte d'une association. Il s'agit généralement d'un accueil temporaire avant une adoption (certaines associations, dont La SPA, font la distinction entre « familles relais » et « familles d'accueil définitives »).

LES STRUCTURES : QUI RECUEILLE LES ANIMAUX ?

Le poids des associations

Plus de 99 % des structures répondantes étaient des associations. En France, l'accueil des animaux de compagnie « sans famille » ou « privés de famille » (errants, saisis, directement abandonnés...) repose très largement sur les associations. Ce n'est pas le cas partout en Europe (voir le focus Espagne).

Cela fait peser un poids très lourd sur les associations, qui, bien souvent, ne sont pas subventionnées (ou très peu), et qui dépendent pour la plupart presque exclusivement de la **générosité du public**.

Nombre de ces associations sont de petites structures qui n'ont pas de salariés et s'appuient uniquement sur des bénévoles : sur 689 répondants, on obtient une moyenne de 28,5 bénévoles, dont 18 bénévoles réguliers (plus d'un passage par semaine).

Présence de salariés dans l'association (n=381)



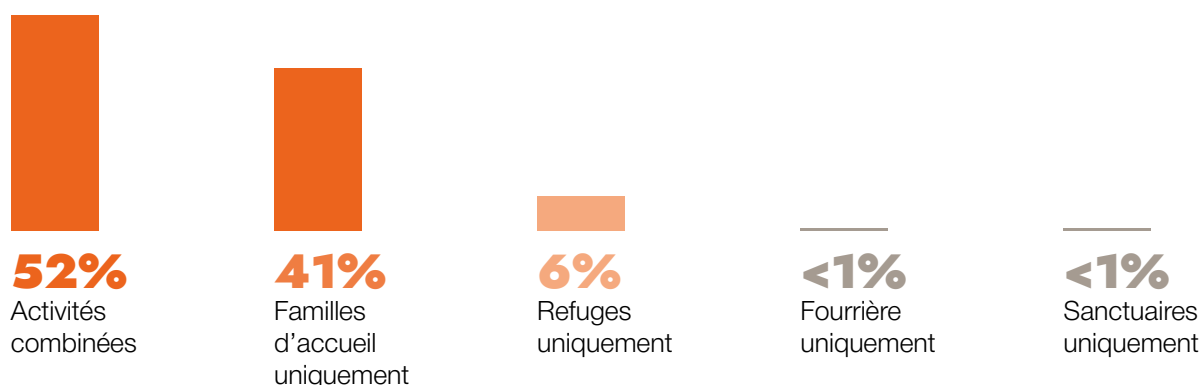
"J'assume ce rôle de présidente bénévole en parallèle d'une activité professionnelle à plein temps. Nous sommes plusieurs dans ce cas au conseil d'administration. Concrètement, cela implique de passer une grande partie de ses soirées et week-ends à s'occuper des animaux. Heureusement, nous pouvons compter sur le dévouement des bénévoles retraités. Leur soutien est essentiel et nous redoutons le moment où ils ne pourront plus nous aider. C'est une mission qui peut être très exigeante, on peut rester dehors jusqu'à 2 heures du matin pour attraper un chaton qui sans cela serait condamné."

Frédérique Desplanques
association ASCLAF, Fresnes (94)

Répartition des activités dans l'échantillon : de nombreuses associations avec familles d'accueil

La plupart des structures répondantes combinent les activités de refuges et familles d'accueil. Plus de 40 % des associations reposent exclusivement sur des familles d'accueil – des particuliers qui acceptent de prendre en charge des animaux avant leur adoption. 91 % des structures proposent des solutions de famille d'accueil, mais seulement 48 % ont des refuges en dur. **Les familles d'accueil jouent un rôle essentiel dans l'accueil des chats, tandis que les refuges sont souvent plus mixtes en termes d'espèces prises en charge.**

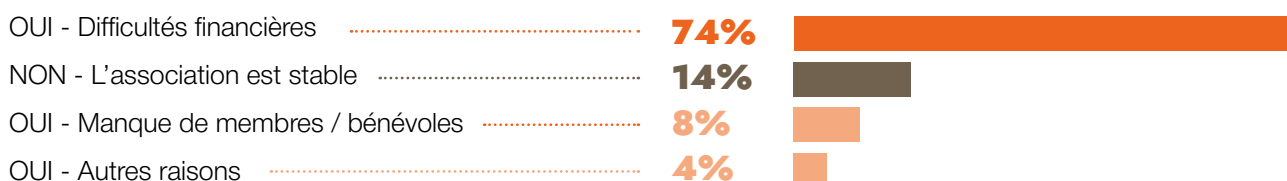
Répartition des activités (n=644)



Un secteur fragile

L'enquête révèle la fragilité structurelle du secteur : **86 % des responsables se disent inquiets pour l'avenir de leur association** : 74 % principalement pour des raisons financières – la nourriture et les soins ont un coût élevé, et les dons ne suivent pas toujours le rythme de l'inflation – et 8 % par crainte de manquer de membres ou de bénévoles disponibles. Au cours des entretiens, nous avons recueilli nombre de témoignages de responsables âgés qui s'inquiètent du moment où ils ne seront plus en état de remplir leur mission. Derrière ces associations fragiles, ce sont des dizaines de milliers d'animaux dont l'avenir est incertain.

Inquiétude pour l'avenir de l'association et cause principale (n=644)



“Nous avons dû fermer notre antenne de Bondy car l’équipe était épuisée. Il y avait trop peu de bénévoles et de familles d’accueil pour absorber tous ces chats. En outre, en région parisienne, beaucoup de chats nous arrivent dans un état lamentable, avec le typhus, ou des formes graves de coryza où on est obligé de les faire énucléer, beaucoup en meurent, c’est désespérant. Sur le plan financier, cette antenne n’était plus viable à cause des frais vétérinaires : les frais d’adoption suffisaient à peine à couvrir les actes de base comme l’identification et la stérilisation, sans parler des maladies. Mais c’est vraiment l’épuisement qui nous a conduits à fermer”

Michelle Boucher
présidente de Sauvetage et Chats en Détresse,
Nantes, Angers et Saint Brévin



La saturation

De nombreuses associations sont confrontées à des problèmes de saturation. Leurs capacités d'accueil sont en effet limitées. En outre, ces capacités peuvent être variables dans l'année. Le volet familles d'accueil, si important, est aussi le plus précaire, puisque les familles peuvent à tout moment quitter l'association. Même en refuge, les capacités sont difficiles à estimer précisément, car, par exemple, des chiens ne tolérant pas leurs congénères occuperont un box prévu pour deux.

Le manque de places est une épée de Damoclès qui pèse sur les associations, et beaucoup d'entre elles sont confrontées quotidiennement à la nécessité de refuser ou de différer des prises en charge. Outre l'incertitude qui entoure le sort de ces animaux refusés, ces situations sont une source de détresse pour les responsables ou personnels qui doivent « dire non ».

Tout au long de l'année, plus de 38 000 prises en charge ont dû être refusées par des associations saturées. Fin 2024, en moyenne, 17 chiens et 20 chats étaient sur liste d'attente par association, soit **plus de 17 000 animaux sans solution immédiate au 31 décembre pour 635 associations**. Rappelons que ces chiffres portent sur un périmètre restreint : le chiffre national total pourrait être plusieurs fois supérieur. En outre, toutes les associations ne tiennent pas de liste d'attente.

En chiffres bruts, les chats sont plus nombreux à être rejetés ou sur liste d'attente, car plus souvent abandonnés. Cependant, proportionnellement, un chien a plus de risque d'être sans solution qu'un chat, car les capacités des structures pour accueillir les chiens sont moindres et les chiens restent plus longtemps en refuge.



“Récemment, une personne est venue abandonner un chien et un chat. Quand l'agent animalier lui a expliqué qu'on n'avait plus de place et lui a donné le nom d'autres associations à contacter, elle a attaché le chien au grillage en disant débrouillez-vous, elle est remontée dans sa voiture et elle est partie. C'était déstabilisant pour cet agent. “

Claire Reigneaud
responsable du refuge La SPA de Saint-Pierre du Mont (40)

Situation au **31 décembre 2024** dans les associations

(chiens n=322 chats n=569)

Présents



34 256



10 395

Sur liste d'attente
(doublons possibles)

11 488

5 542

Nombre d'animaux
refusés sur l'année
(doublons possibles)
(chats n=569 chiens n=322)



19 740



18 538

Capacités d'accueil
(hors fourrière)
(chats n=567 chiens n=320)



24 447



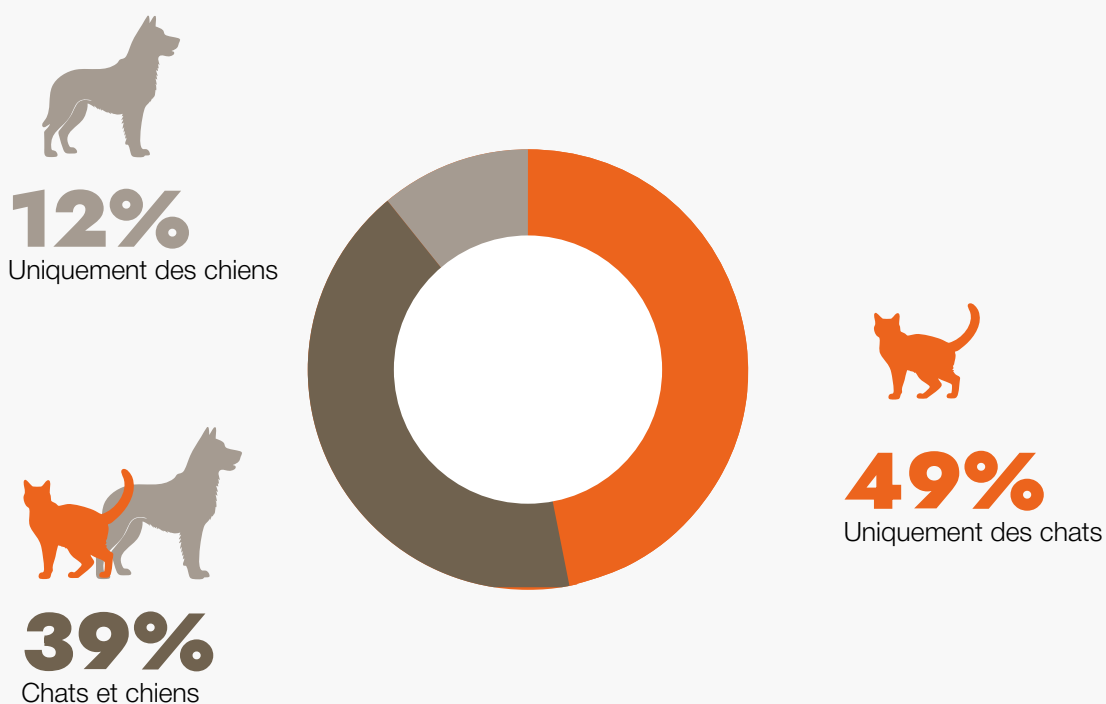
8 891

Les espèces prises en charge : principalement des chats

Sur les associations du périmètre de l'enquête, 39 % sont mixtes chiens et chats, 12 % recueillent uniquement des chiens, et 49 % uniquement des chats. Ces associations « chats uniquement » sont essentiellement des familles d'accueil.

Autrement dit, 88 % des associations prennent en charge les chats, près d'une sur deux n'accepte pas les chiens.

Espèces admises (fourrières comprises) (n=809)



LES ANIMAUX : QUI SONT-ILS, D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Les chats sont les plus nombreux

Hors fourrière, **sur notre échantillon d'associations, plus de 108 000 animaux ont été pris en charge** (117 000 en incluant les fourrières). Ce chiffre est un minimum : au niveau national, il est probablement plusieurs fois supérieur⁽¹⁾.

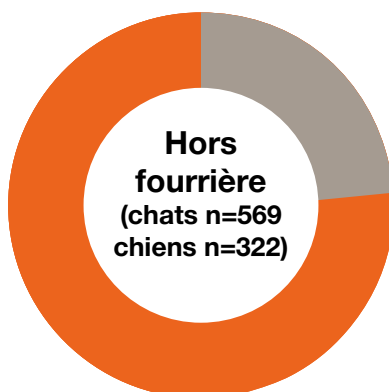
Sur ce total, **les chats représentent 77 % des prises en charge, contre 23 % pour les chiens.**

En fourrière (basé sur un échantillon plus faible), la répartition est très proche, avec un pourcentage de chiens légèrement supérieur⁽²⁾.

Répartition du nombre d'animaux pris en charge



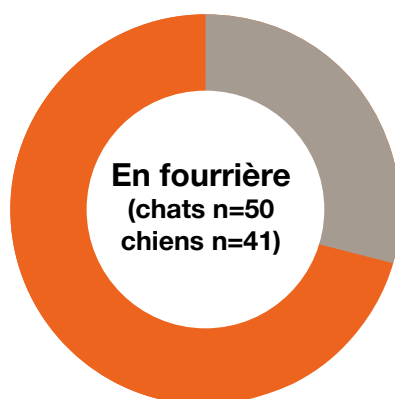
77%



23%



71%



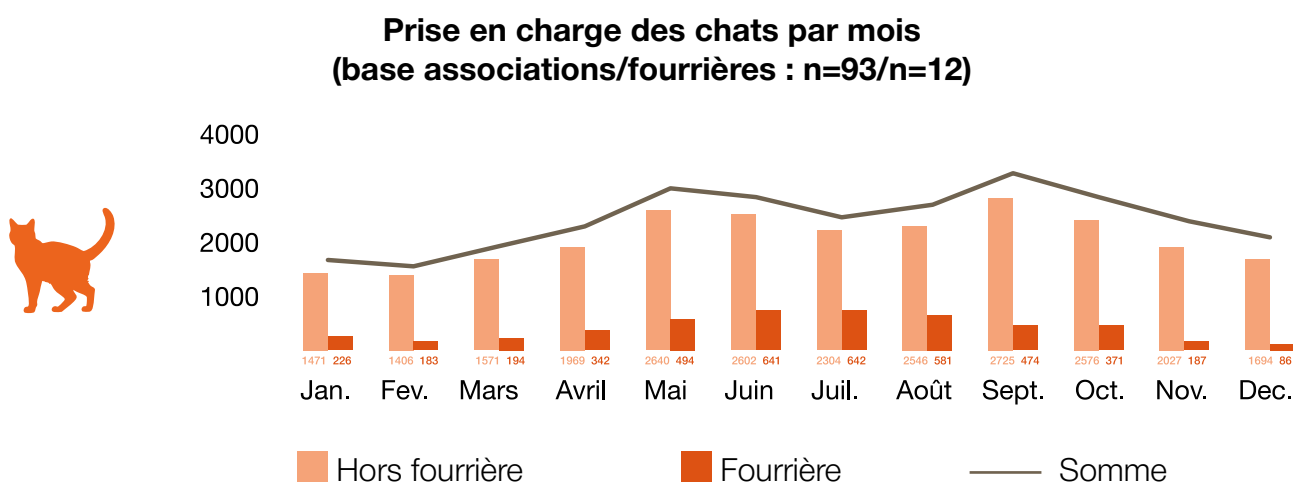
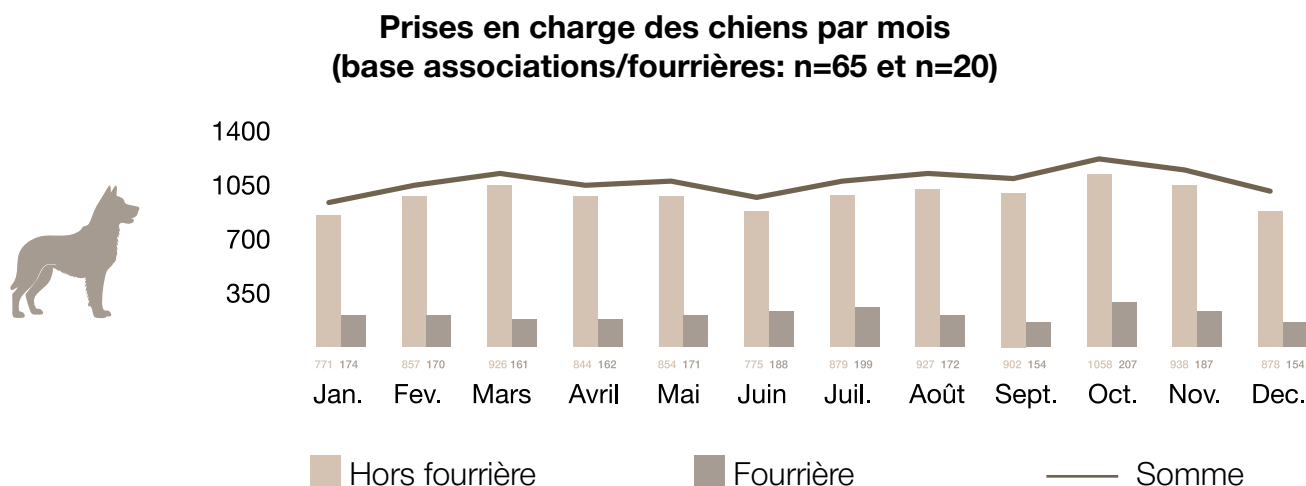
29%

(1) Un rapport du Centre national de référence sur le bien-être animal (CNR BEA), élaboré selon une méthodologie différente (basé sur les chiffres de l'I-CAD et les réponses de six associations) faisait part de 206 907 abandons sur l'année 2021. Cependant, même ce chiffre est très probablement en deçà de la réalité : « Tout d'abord, les animaux non identifiés trouvés décédés ou décédés une fois arrivés à la fourrière n'ont pas pu être pris en compte puisque, n'étant pas identifiés, leur décès n'a pas pu être enregistré sur l'I-CAD. [...] Par ailleurs, [...] il est possible qu'une partie des abandons réalisés directement auprès des associations fonctionnant avec famille d'accueil ne soit pas considérée dans les chiffres du CNR BEA », analyse la Chaire bien-être animal de de VetAgro Sup. Voir « L'abandon concerne 100 000 animaux de compagnie chaque année avec un pic pendant l'été, VRAI ou FAUX ? », La Chaire bien-être animal, 11 juillet 2024, <https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/>.

(2) Les chiffres des entrées en fourrière communiqués par l'I-CAD révèlent un ratio inverse : 86 % de chiens et 13 % de chats, mais il ne s'agit que des animaux déjà identifiés à leur entrée en fourrière, ce qui est cohérent avec nos chiffres. Voir « Baromètre de l'identification 2025 », I-CAD, <https://www.i-cad.fr>.

Saisonnalité : stabilité pour les chiens, pic à la saison chaude pour les chats

Du côté des chiens, le nombre de prises en charge par les associations est stable sur l'année. La prise en charge par les fourrières est également relativement stable sur l'année malgré une infime hausse en juillet et en octobre (effet des vacances d'été et début de la saison de chasse, avec rejet des chiens inaptes ? Ces hypothèses devront être vérifiées).



Concernant les chats, on observe une forte hausse des prises en charge à partir du printemps : les fourrières en accueillent 3,5 fois plus en juillet qu'en février. La baisse des prises en charge hors fourrière en juillet-août pourrait s'expliquer par la saturation des associations à cette période. Le lien avec le cycle de reproduction des chats semble évident : dans nos contrées tempérées, le pic des gestations chez les chattes s'observe entre mars et juillet ⁽³⁾, et les naissances ont donc majoritairement lieu entre mai et septembre. En hiver, la baisse des prises en charge s'explique par un nombre de naissances inférieur, mais peut-être aussi par une plus forte mortalité des chatons en raison du froid ⁽⁴⁾ et de la moindre disponibilité de la nourriture.

(3) Jennett AL, Jennett NM, Hopping J, Yates D., "Evidence for seasonal reproduction in UK domestic cats." J Feline Med Surg, octobre 2016, 18(10):804-8. <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC11112208/>

(4) « Fading Kittens », International Cat Care, consulté en avril 2025 <https://icatcare.org/articles/kitten-deaths-fading-kittens>.

Origine des abandons de chiens

Les abandons directs, principale origine des chiens pris en charge

Les abandons directs constituent la principale source des chiens pris en charge par les associations. Derrière, viennent les situations de divagation ou d'errance, puis les chiens saisis par les autorités.

La principale raison invoquée par les propriétaires pour se séparer de leur animal tient à leur **incapacité physique** à s'en occuper : invalidité, placement en EHPAD, décès... Cette situation doit nous interroger : est-il possible d'impliquer davantage les proches des propriétaires dans la prise en charge de leurs animaux ? Quelles solutions alternatives peuvent-elles être proposées pour les incapacités physiques temporaires ?

Le second ensemble de raisons a trait aux « **ruptures de vie** » : divorces, naissances, pertes d'emploi, déménagements, etc., différents motifs qui peuvent se croiser. Dans certains cas, la contrainte matérielle rend effectivement impossible le maintien de l'animal dans le foyer. Cependant, à l'occasion de certains bouleversements, des propriétaires peuvent avoir l'impression de « perdre pied » et l'animal devient alors un fardeau psychologique supplémentaire dont ils ne pensent plus pouvoir assumer la charge. Comme pour l'incapacité physique, ce motif interroge sur l'absence de mobilisation de l'entourage, et sur les options possibles, en particulier lorsque les difficultés sont temporaires. En tout état de cause, les facteurs psychologiques et sociaux sont à prendre en compte dans la réflexion sur l'abandon.

Rappelons toutefois qu'il s'agit de déclarations rapportées.. On peut légitimement supposer que certains propriétaires cherchent à dissimuler des abandons de convenance (désintérêt pour l'animal) en invoquant des difficultés plus ou moins réelles.

Une autre raison invoquée est celle des **problèmes de comportement** (qui peuvent recouvrir des comportements non désirés ou non compris) : le chien commet des destructions, aboie, agresse ses congénères voire ses maîtres. Les origines du développement des troubles chez cet animal peuvent être diverses (sevrage précoce, mauvaise connaissance de la race entraînant une difficulté à répondre aux besoins du chien, sous-estimation du degré d'implication nécessaire...). Les troubles du comportement des chiens trouveront souvent leur origine dans des défaillances humaines⁽⁵⁾.

(5) Voir par exemple Pauleen Charmayne Bennett, Vanessa Ilse Rohlf, « Owner-companion dog interactions: Relationships between demographic variables, potentially problematic behaviours, training engagement and shared activities », *Applied Animal Behaviour Science*, 2006, <https://pdf.sciencedirectassets.com/etIbenMeyeretal,«Behaviorproblemsindogs—AnassessmentofprevalenceandriskfactorsbasedonresponsesfromarepresentativesampleofDanishowners»,JournalofVeterinaryBehavior,2023,https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1558787823001326#bib6,LudovicaPierantoni,«Prevalenceofowner-reportedbehavioursindogsseparatedfromthelitterattwodifferentages»,TheVeterinaryRecord,2011.>

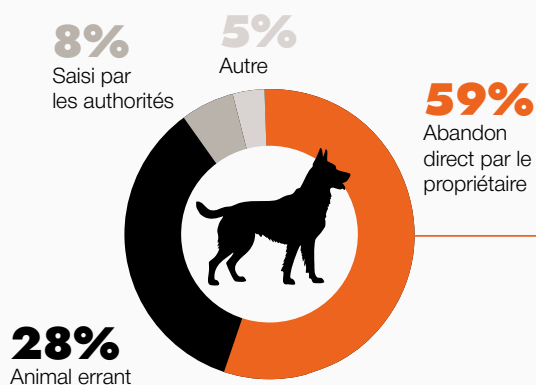
Suivent trois motifs relativement égaux en ampleur : les **portées non désirées**, les allergies et les raisons financières.

Près de 7 % des abandons sont enfin liés au souhait de se détacher d'un chien **malade, vieux, blessé** ou jugé **trop contraignant**.

Bien sûr, les causes de ces abandons peuvent être multifactorielles : une rupture de vie entraînant des difficultés financières à s'occuper d'un animal malade, par exemple. Notre enquête portait sur le motif retenu comme principal.

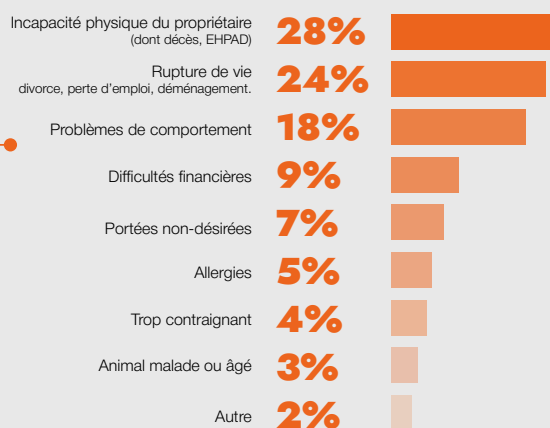
ORIGINE DES CHIENS PRIS EN CHARGE

(n=317)



MOTIFS D'ABANDONS DIRECTS DES CHIENS

(n=309)



“Il y a certaines erreurs typiques des propriétaires, qui pourraient être facilement corrigées, par exemple le manque de promenades ou de jeu, ou la mauvaise gestion de la laisse. Bien souvent, en cas de problème, les propriétaires espèrent qu’il se résoudra de lui-même au lieu de solliciter l’accompagnement d’un éducateur. Il y a aussi des chiens qui développent des troubles au refuge, à cause du traumatisme provoqué par l’abandon. En tant qu’éducateurs, nous adaptons nos méthodes au cas par cas. Dans un premier temps, on s’assure que le niveau de bien-être du chien soit satisfaisant, qu’il dispose d’enrichissements, par exemple de jouets. Une fois que l’animal est en capacité d’apprendre, on met en place un protocole pour la prise en charge au quotidien par les agents animaliers. Dès lors qu’on y croit et qu’on s’implique, on arrive toujours à faire évoluer ces chiens. Quand ils retrouvent enfin une famille, on donne aux adoptants des conseils individualisés pour consolider les bénéfices de ce travail éducatif et que tout se passe bien par la suite. “

Marie-Laure Caron, responsable éducation canine, La SPA.

Chiens errants ou divagants

Près du tiers des chiens recueillis par les associations viennent de **fourrières**. En France métropolitaine, où il n’y a pas de colonies de chiens errants, un chien «errant» aura presque toujours été abandonné par son propriétaire. Il s’agit donc d’abandons déguisés. La situation est différente dans les départements et régions d’Outre-mer (voir focus).

Origine des abandons de chats

L'errance : un fléau pour les chats

Les chats pris en charge par les associations ont majoritairement été trouvés errants : ils peuvent être nés dans la rue, ou abandonnés illégalement par leur propriétaire, ou perdus et non récupérés... D'un point de vue légal, les animaux trouvés divagants/errants devraient être remis à la fourrière, mais il n'est pas certain que cette règle soit connue de tous. Parfois, des personnes ayant trouvé des chats errants les déposent aux portes des associations, ce qui pourrait s'expliquer par des inquiétudes quant au sort des animaux déposés en fourrière, et notamment des très jeunes chatons. Les associations sont également confrontées à des abandons sauvages d'une grande cruauté.



“Il arrive qu'on nous dépose des chatons dans des boîtes près du refuge. Un matin, on a retrouvé un chat qui avait sûrement passé la nuit dans sa caisse de transport. Il était frigorifié. J'ai aussi le souvenir d'une chatte gestante, qui hurlait... Il n'est pas rare que des chiots ou des chatons vivants soient retrouvés dans des poubelles. Les gens qui font cela n'essaient même pas de leur laisser une chance de survie”

Claire Reigneaud,
responsable du refuge La SPA de Saint-Pierre du Mont (40).

Le nombre de chats errants en France n'est pas établi, les estimations variant de 1 à 10 millions. Malgré le décès de 75 % des chatons errants avant l'âge de 6 mois, **sans stérilisation, les populations de chats errants augmentent en continu**⁽⁶⁾ : de 5 à 10 % en milieu rural et de 18 à 20 % en milieu urbain chaque année. Cette augmentation pose évidemment un problème croissant de prise en charge.

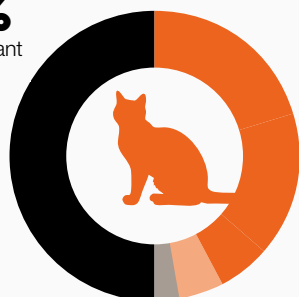
Les programmes de « chats libres » menés par certaines fourrières et associations permettent, par l'identification et la stérilisation, de mieux contrôler les populations de chats féraux.

(6) P. Miller et al., “Simulating Free-Roaming Cat Population Management Options in Open Demographic Environments”, PLOS ONE, 2014

ORIGINE DES CHATS ABANDONNÉS

(n=558)

50%
Animal errant



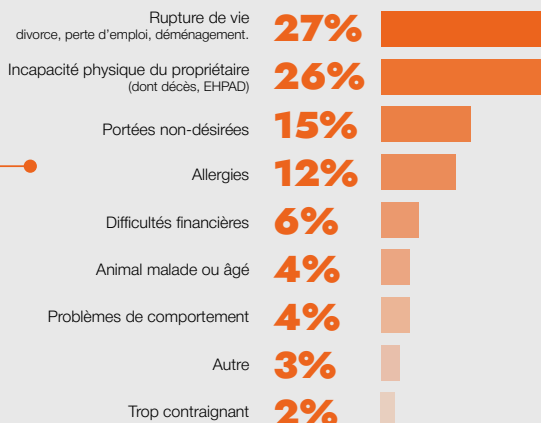
40%
Abandon
direct par le
propriétaire

3%
Saisi par
les autorités

7%
Autre

MOTIFS D'ABANDONS DIRECTS DE CHATS

(n=538)



“Trop souvent, surtout à la campagne, les gens prennent l’habitude de nourrir un chat dans leur jardin, mais de manière irresponsable, sans le stériliser, et bien sûr le chat se reproduit. Quand ils finissent par nous contacter, il y a parfois une vingtaine de chats, et nous ne pouvons pas en prendre autant en charge ! Il faut absolument stériliser les chats qui ont accès à l’extérieur ; dans d’autres pays, c’est obligatoire. Sur nos trois antennes, on doit refuser 20 chats par jour à cause de la prolifération et c’est de pire en pire. En plus de cela, on doit subir le désarroi ou l’agressivité des personnes qui nous les amènent...”

Michelle Boucher,
Sauvetage et Chats en Détresse, Nantes, Angers et Saint Brévin



Les principaux **motifs d'abandons directs** des chats sont relativement similaires à ceux des chiens (**ruptures de vie et incapacité physique**), mais les **portées non désirées** occupent une place plus importante que pour les chiens. Les chats sont souvent moins abandonnés pour motifs comportementaux que les chiens.

Chats et chiens : les saisies

Une proportion plus réduite d'animaux est issue de saisie : 9 % des chiens et 3 % des chats. À l'origine de ces saisies, on trouve différents cas de figure : le syndrome de Noé, une forme de trouble d'accumulation compulsive où des personnes accumulent de nombreux animaux dans des conditions de nourriture, d'hygiène et de soins insuffisantes⁽⁷⁾. Dans ce type de cas, soit la personne accepte de céder les animaux (ou une partie, et de stériliser les quelques animaux qu'elle garde), soit une réquisition judiciaire est lancée pour récupérer tous les animaux. Les saisies peuvent aussi être liées à des suspicions de maltraitance délibérée de la part du propriétaire : coups, négligences, exploitation des chiens dans des combats. Il peut aussi s'agir d'animaux détenus par des éleveurs en infraction, ayant exposé les animaux à de mauvais traitements ou coupables de trafic d'animaux par exemple.



“La plupart de ces chiens sont saisis pour négligence (chiens très maigres, pas d'eau, attache trop courte, pas de quoi s'abriter des intempéries...). Il y a souvent un gros travail à faire quand ils arrivent au refuge, sur l'éducation, la sociabilisation avec les congénères, les bruits et la peur des humains. Notre plus grande difficulté est le temps d'attente avant que les affaires soient jugées. Les animaux restent souvent des mois sans qu'ils ne puissent être adoptés, ni même promenés hors du refuge par nos bénévoles, car ils sont toujours au nom du propriétaire accusé et on ne peut pas prendre le risque qu'ils s'échappent. C'est très difficile de voir ces chiens rester des mois et des mois en enclos alors qu'ils pourraient être adoptés.”

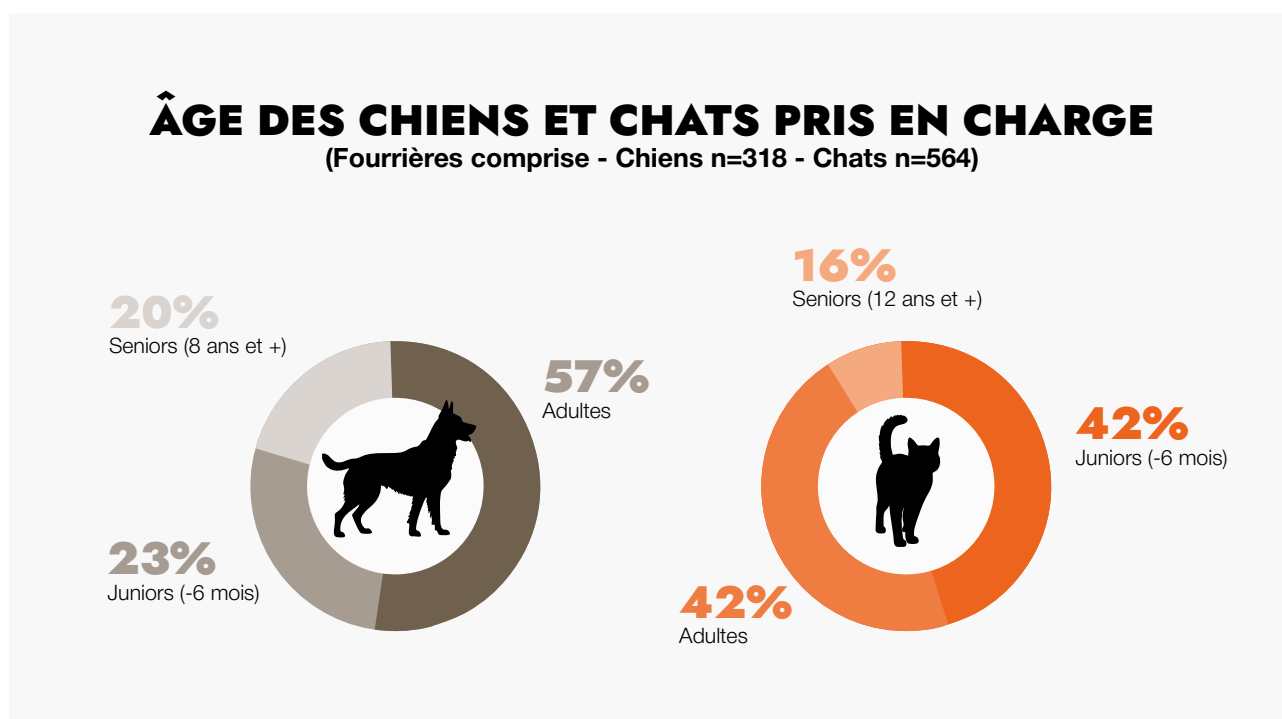
**Florian,
responsable du refuge Amis Dignois des Animaux (04)**

(7) K.A. Phillips, Dan J. Stein, « Syllogomanie », Le manuel SMD, 2023. <https://www.msmanuals.com>.

Profils

Âge (toutes structures confondues) : des chiens adultes et des chatons

La **prédominance des adultes parmi les chiens pris en charge** (77 % en comptant les seniors) pourrait s'expliquer par l'acquisition irresponsable de chiots, le propriétaire ne parvenant plus à « suivre » quand l'animal devient adulte. Il est opportun de rappeler que l'incapacité physique à s'occuper de l'animal constitue le premier motif d'abandon direct des chiens. Proportionnellement, **on trouve bien plus de chatons abandonnés que de chiots.**

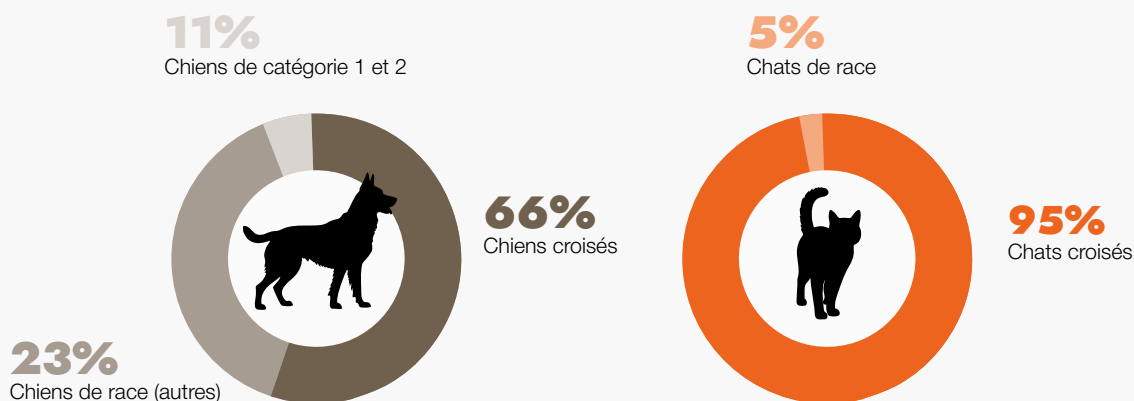


Race (toutes structures confondues) : les croisés dominant

Les chiens sont majoritairement issus de croisements, mais 34 % sont de race (d'après leur apparence). On peut supposer que ces chiens de race ont été acquis auprès d'éleveurs, illégaux ou non, ou en animaleries, avant que la vente de chats et chiens n'y soit interdite en 2024. Parmi ces chiens de race, on note une part significative de chiens dits catégorisés. Pourtant, en vertu de la législation française, leur cession et leur reproduction sont interdites (chiens de catégorie 1) ou très encadrées (chiens de catégorie 2). La **surreprésentation des chiens catégorisés**, avec 11 % des prises en charge pour 4 races (american staffordshire terriers, mastiffs, tosas, rottweilers) sur les 342 races figurant au Livre des origines françaises (LOF), interroge donc quant à l'efficacité du dispositif français à leur égard. Pour une association, accueillir des chiens catégorisés est un défi, car leur placement à l'adoption s'avère particulièrement difficile, notamment du fait des contraintes légales (port de la muselière, permis de détention, assurance spécifique, attestation d'aptitude, évaluation comportementale pour les chiens de catégorie 2).

RACE DES CHIENS ET CHATS PRIS EN CHARGES

(Fourrières comprise - Chiens n=318 - Chats n=565)



“La majorité des chiens catégorisés que nous recueillons provient de la fourrière. Ils arrivent souvent nerveux et non sociables avec leurs congénères. Ce n’est pas surprenant vu leur passé difficile. Nos agents animaliers travaillent à les sociabiliser avant le placement à l’adoption. Mais la catégorisation reste un facteur dissuasif pour les adoptants. On trouve rarement des personnes qui acceptent d’adopter un chien peu sociable et en plus pour lequel il faut des autorisations. Quant aux chiens de catégorie 1, on n’a pas le droit de les placer. Cela inclut les chiens de type pitbull sans pédigrée. Le vétérinaire effectue ce qu’on appelle une diagnose, un examen des caractéristiques physiques qui va parfois permettre de décatégoriser l’animal. En ce moment sur 30 chiens à « têtes carrées », je n’ai que quatre chiens de catégorie 2, donc c’est une minorité, mais ils restent longtemps en refuge. ”

Naïs Venanzi,
responsable du refuge de La SPA d’Yvré L’Evêque (72)

Les chats sont principalement de races croisées, et les chatons représentent une part plus élevée que pour les chiots, ce qui semble confirmer qu’ils sont moins souvent issus d’un processus de reproduction maîtrisé.

Taille des chiens : principalement des moyens et des grands

Les chiens de tailles moyenne et grande (respectivement 46 % et 38 %) **représentent l'écrasante majorité des prises en charge**. Les petits gabarits ne représentent que 16 %. Le facteur taille peut être rattaché au motif d'abandon invoqué par les propriétaires : l'incapacité physique et les changements de vie, où les chiens grands ou moyens deviendraient trop difficiles à gérer physiquement, ou trop « encombrants ».

TAILLE DES CHIENS RECUEILLIS (Fourrière comprise) (n=316)



Santé : de nombreux animaux en mauvais état

Entre 30 et 40 % des animaux, chez les chats comme chez les chiens, arrivent dans les structures d'accueil avec des blessures ou des pathologies.

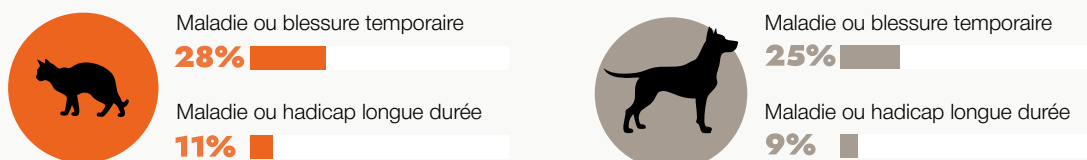
Les chats sont principalement affectés par des maladies de type coryza, typhus, FIV+, FeLV, calicivirus, fractures liées à des accidents sur la voie publique.

Les chiens souffrent souvent de la toux du chenil (notamment quand ils sont passés par la fourrière), d'infections parasitaires et de troubles gastrointestinaux, de fractures récentes ou anciennes.

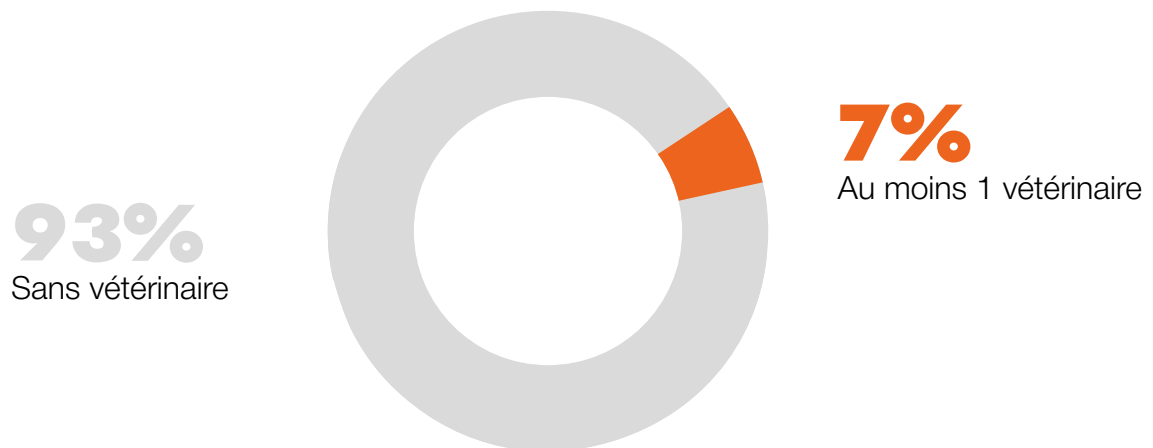
Environ 10 % des animaux sont atteints de pathologies ou handicaps qui nécessiteront des opérations lourdes ou des soins à long terme : diabète, cancers, pathologies cardiaques, insuffisances rénales ou hépatiques, épilepsie, atteintes neurologiques, problèmes orthopédiques...

Or, **la part de structures accueillant un vétérinaire salarié est très faible** (moins de 10 %). Les associations doivent recourir aux services de vétérinaires externes.

ÉTAT DE SANTÉ LORS DE LA PRISE EN CHARGE



**Associations employant au moins un vétérinaire
(fourrières incluses) (n=689)**



“Les frais vétérinaires pèsent très lourd sur notre budget. Les médicaments et la nourriture spécialisée (pour les chatons non sevrés et les chats diabétiques par exemple) coûtent de plus en plus cher. Or, environ un quart des animaux que nous recueillons ont des problèmes de santé : vieux chats que les propriétaires nous abandonnent, animaux abîmés par l’errance... Ce sont aussi les moins faciles à faire adopter. “

**Frédérique Desplanques,
association ASCLAF.**

LE PARCOURS : DE LA PRISE EN CHARGE À L'ADOPTION

Les fourrières

De nombreux territoires non couverts malgré l'obligation légale

En France, l'article L. 211-24 du Code rural et de la pêche maritime prévoit que « chaque commune [...] dispose d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation », jusqu'au terme d'un délai minimal de huit jours francs et ouvrés. La commune peut mettre en place une fourrière communale sur son territoire ou disposer du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune. Elle peut également confier le service public de la fourrière à des fondations ou associations de protection des animaux disposant d'un refuge, sous forme de délégation de service public⁽⁸⁾.

Certaines fourrières n'accueillent que les chiens. Pour les chats errants, le maire peut « faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification [...], préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. » Il s'agit des programmes de « chats libres », que nous aborderons dans une prochaine édition de ce rapport.

Il faut souligner que toutes les communes ne se conforment pas à l'obligation de fourrière. En 2010, les ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur faisaient état de **40 % de communes sans fourrière**⁽⁹⁾. Plus récemment, en 2017, l'Association des maires du Tarn rapportaient que leur département comptait 30 % de communes sans fourrière⁽¹⁰⁾. Le maillage du territoire reste incomplet.

Des séjours plus brefs qu'en refuge, mais souvent au-delà du délai légal

Sur la base de l'échantillon restreint dont nous disposons pour cette question (48 fourrières chiens et 40 fourrières chats), **les chats comme les chiens restent en moyenne 26 jours en fourrière**, une durée supérieure au délai légal de huit jours, qui peut s'expliquer par les difficultés à placer les animaux dans les refuges, pour des raisons de capacité d'accueil.

(8) Code rural et de la pêche maritime, article L211-24 modifié par LOI n°2021-1539 du 30 novembre 2021 - art. 7, <https://www.legifrance.gouv.fr>.

(9) Fourrière animale. Guide à l'attention des maires, ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur, 2012, <https://agriculture.gouv.fr>.

(10) « Les animaux dans nos communes », Association des maires du Tarn, 2017, <https://www.maires81.asso.fr>.

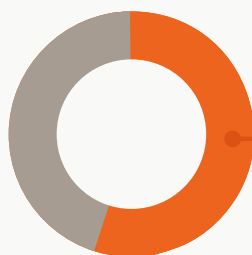
À leur arrivée en fourrière, de nombreux animaux ne sont pas pucés

La plupart des chiens recueillis par les fourrières étaient identifiés par micropuce (57 %). Chez les chats, ce pourcentage tombe à 8 %. Il est probable qu'un nombre important de chats recueillis par les fourrières n'aient pas de propriétaire. Quoi qu'il en soit, ces chiffres montrent que **l'obligation légale d'identification des animaux de compagnie reste insuffisamment respectée.**

TAUX D'IDENTIFICATION DES CHIENS À LEUR ENTRÉE EN FOURRIÈRE ET DE RESTITUTION À LEUR PROPRIÉTAIRE (n=49)

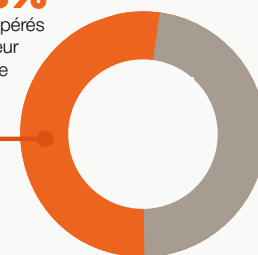


43%
Non-identifiés



57%
Identifiés

53%
Récupérés
par leur
famille

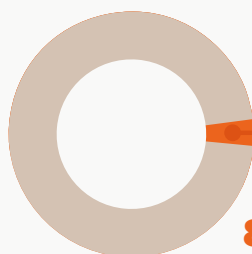


47%
Non récupérés
par leur famille

TAUX D'IDENTIFICATION DES CHATS À LEUR ENTRÉE EN FOURRIÈRE ET DE RESTITUTION À LEUR PROPRIÉTAIRE (n=39)

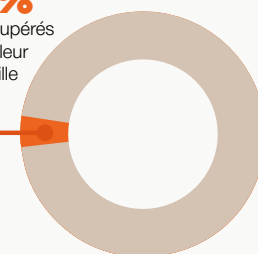


92%
Non-identifiés



8%
Identifiés

9%
Récupérés
par leur
famille



91%
Non récupérés
par leur famille

50 % des chiens récupérés par leur famille, beaucoup moins de chats

Le pourcentage d'animaux identifiés concorde nettement avec celui des animaux restitués à leur famille et il est raisonnable de penser que les animaux identifiés et récupérés par leur famille sont les mêmes. S'agissant des chiens non identifiés et non récupérés, il ne peut s'agir que d'abandons sauvages, du moins en métropole, qui ne connaît pas de phénomène de colonies de chiens errants. Pour les chats, il est difficile de distinguer la part des abandons sauvages de celle des chats errants. En 2024, l'I-CAD estimait que 50 % des chats en France n'étaient pas identifiés⁽¹¹⁾.

Passé le délai de huit jours, sans manifestation du propriétaire, l'animal devient propriété de la fourrière, qui peut le céder à une association de protection animale. Les données recueillies ne nous permettent pas actuellement d'évaluer le pourcentage des animaux pris en charge par les associations à l'issue de leur passage par la fourrière.

(11) « Baromètre de l'identification 2025 », I-CAD, op. cit. Le nombre total de chats errants en France étant difficile à évaluer et faisant débat, il ne s'agit que d'une estimation, probablement minimale.

La prise en charge par les refuges et familles d'accueil

En moyenne, les chiens confiés aux associations y restent 8 mois, contre 6 mois pour les chats. Certains animaux ne suscitant pas l'intérêt des adoptants restent plusieurs années, tirant les moyennes à la hausse. Il serait intéressant, pour une prochaine édition, de se pencher sur les médianes et écarts-types.

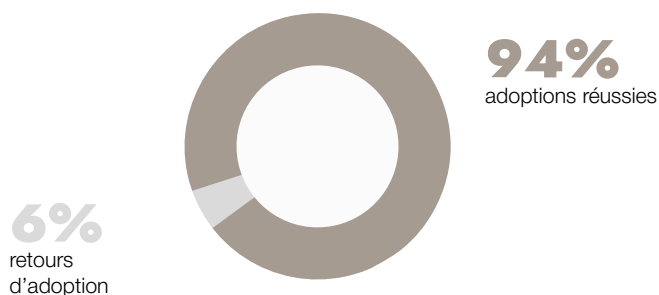
Les chiffres de l'adoption portent sur une seule et même année et devront être consolidés les suivantes. Néanmoins, le nombre de chiens adoptés représente 80 % des prises en charge, contre 85 % pour les chats. En d'autres termes, le rythme des adoptions ne suit pas celui des prises en charge.

Durée moyenne de séjour en famille d'accueil et en refuge

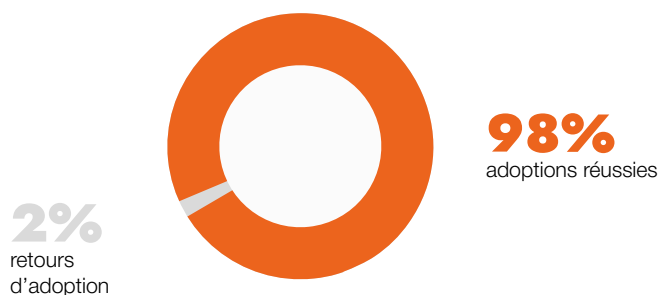


Les adoptions réussies sont très largement majoritaires : 94 % pour les chats, 98 % pour les chiens.

Issue des adoptions de chiens



Issue des adoptions de chats



OUTRE-MERS : UNE SITUATION TENDUE

Le nombre de répondants dans les DROM étant trop faible pour une exploitation des données quantitatives, nous avons privilégié le recours au témoignage de quelques associations.



Echantillon outre-mers : Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Guyane, La Réunion
(12 associations) - Chats (n=10 et n=9) chiens (n=7)

Témoignage recueilli avant le cyclone Chido :

“À Mayotte, nous avons un gros problème de prolifération féline, dû au faible taux de stérilisation combiné aux actions des travailleurs de passage, qui nourrissent des chats et repartent quelques années plus tard en les laissant sur place. Tous les chats que nous prenons en charge ont des problèmes de santé : teigne, coryza... Or, il y a trop peu de vétérinaires qui souhaitent s’implanter à Mayotte. En outre, il y a peu de retraités disponibles pour faire du bénévolat ; nous sommes donc peu nombreux pour réaliser les trappages et prendre en charge les transferts des animaux. Les adoptions sur le département sont très rares. Il faut cependant souligner que les sensibilités locales évoluent favorablement. Nous avons de plus en plus d’appels pour des stérilisation, et de plus en plus de foyers qui s’attachent aux animaux stérilisés et qui les adoptent. Mais c’est très progressif. La seule solution pérenne serait un programme de stérilisation massive des chats.”

À propos des conséquences du cyclone Chido du 14/12/24 (témoignage reçu en mai 2025) :

“Bien que nous ayons pu protéger les chats en les plaçant dans des caisses de transport, les semaines suivantes ont été très difficiles compte tenu des destructions. Le manque de nourriture pour animaux s’est vite fait sentir. De plus, de nombreuses familles d’accueil ont décidé de quitter Mayotte. Nous avons dû suspendre les nouvelles prises en charge. La SPA nous a octroyé une subvention pour le fonctionnement de l’association et le rachat de matériel ; ce matériel est en cours d’acheminement. Les liaisons aériennes ne permettent toujours pas de recevoir la nourriture et les traitements vétérinaires ou de transférer les animaux vers la métropole au niveau nécessaire, malgré nos demandes auprès de la préfecture et de la DAAF976. Cinq mois plus tard, nous fonctionnons toujours en mode dégradé. Le manque de familles d’accueil nous rend très inquiets pour l’avenir des animaux.”

“En Guadeloupe, la situation est très différente de la métropole car il y a un gros problème de prolifération canine. Les chiens sont trop rarement stérilisés, soit par manque de moyens, soit car leurs propriétaires refusent d’aller contre la nature. C’est la racine du problème. Par conséquent, la plupart des animaux que nous recueillons sont des chiens errants, dont beaucoup de chiots. La plupart sont des créoles croisés, même s’il y a aussi des chiens de race issus du trafic et des élevages. Notre association n’a pas de refuge ; en règle générale, nos chiens passent par des familles d’accueil sur place avant d’être adoptés en métropole : chaque mois, nous affrétons une trentaine de chiens à Paris. Nous avons une dizaine de bénévoles qui se consacrent au fonctionnement de l’association, et quelques dizaines de famille d’accueil, mais c’est insuffisant compte tenu de l’ampleur de la tâche. Nous avons dû réduire les prises en charge en 2024 car nous étions épuisés. Nous sommes contraints de refuser au moins cent chiens sur l’année, en espérant que des gens continuent à les nourrir.”

Rachel Leblon,
vice-présidente de l’association Les Truffes du Soleil, Guadeloupe

“En Martinique, il y aurait environ 100 000 chats errants. Notre refuge en héberge actuellement près de 140. Nous devons refuser environ 50 chats par jour. Dans la mesure du possible, nous essayons de recueillir les chattes gestantes. Nous avons du mal à trouver des bénévoles prêts à s’investir dans les tâches les plus pénibles, pourtant indispensables, comme l’entretien quotidien. Par conséquent, une grande partie du travail repose sur trois personnes. Par exemple, notre vice-présidente, qui travaille comme enseignante, arrive parfois au refuge vers 4h du matin, et revient le soir jusqu’à 22h. Nous pourrions bientôt recruter un salarié, ce qui soulagera notre petite équipe, mais pèsera lourd sur le budget de l’association. Il faudrait un engagement bien plus important des autorités locales pour soutenir notre action et mener des campagnes de stérilisation.”

**Luc Laurencine,
président de l’association AMDAC Martinique**



DES RÉALITÉS EUROPÉENNES DIVERSES : COMPARAISON AVEC LA SITUATION ESPAGNOLE

Par Jaume Fatjó, Chaire Affinity Foundation Animals and Health, Université autonome de Barcelone.

Afin de donner une perspective comparative à ce rapport sur l'abandon d'animaux en France, nous proposons, premièrement, un aperçu du système espagnol de gestion des animaux perdus ou abandonnés. L'Espagne, qui fait face à des défis similaires, voire plus graves que ceux de la France en termes de surpopulation animale et de saturation des refuges, a récemment réformé son cadre juridique par le biais de la nouvelle loi nationale sur le bien-être animal. Le résumé offre un aperçu des responsabilités institutionnelles, des procédures de sauvetage et du rôle des organisations privées, en aidant à mettre en évidence les principales similitudes et différences entre les deux pays. Deuxièmement, une comparaison de certains résultats de la présente étude en France avec les données correspondantes de l'étude menée en Espagne par la Fondation Affinity et la Chaire de la Fondation Affinity pour la santé animale de l'Université autonome de Barcelone.

Comment les animaux de compagnie perdus et abandonnés sont-ils gérés en Espagne ?

Qui est responsable de la prise en charge des animaux perdus ou abandonnés en Espagne ?

En Espagne, les mairies sont légalement responsables de la collecte des animaux domestiques perdus ou abandonnés. La nouvelle loi 7/2023 sur le bien-être animal (en vigueur depuis octobre 2023) stipule que « les communes sont responsables de la collecte des animaux perdus et abandonnés et de leur hébergement dans un centre de protection animale » et doivent disposer d'un service d'urgence 24 heures sur 24 à cet effet. Cela signifie que l'autorité locale (par exemple, la police locale ou le service municipal de lutte contre les zoonoses) est tenue de capturer les animaux trouvés dans la rue et de les transférer dans un refuge.

Ce service peut être géré directement par la municipalité ou sous-traité à des entités privées, de préférence en collaboration avec des associations de protection animale. Dans les zones aux ressources limitées, la loi permet aux municipalités de partager le service ou de le déléguer à des conseils provinciaux ou à d'autres administrations.

Dans la pratique, cependant, tous les conseils locaux ne disposent pas de ressources suffisantes pour s'attaquer efficacement au problème.

Dans les grandes villes (par exemple, à Barcelone ou à Madrid), les autorités locales gèrent généralement leurs propres installations.



Les animaux abandonnés peuvent-ils être euthanasiés ?

Certaines communautés autonomes ont été les pionnières d'une politique de « zéro euthanasie » qui est en place depuis des années. Cela signifie que les animaux secourus ne peuvent pas être euthanasiés à des fins de contrôle de la population. La loi 7/2023 étend désormais cette approche à l'ensemble du pays en promouvant le contrôle non létal de la population.

Que se passe-t-il si un citoyen trouve un animal perdu ou abandonné ?

En Espagne, si un citoyen trouve un chien ou un chat perdu ou abandonné, la ligne de conduite appropriée est de contacter les autorités locales (par exemple, la police locale ou la Garde civile/SEPRONA), qui activeront ensuite le protocole de sauvetage. Comme mentionné précédemment, les autorités locales sont tenues d'apporter une solution et de prendre en charge l'animal.

Une autre option fréquente en Espagne est que le citoyen emmène l'animal directement dans une association locale de protection des animaux. Il est souvent plus facile de localiser une organisation à proximité que d'attendre un service public qui peut être indisponible ou débordé. Les refuges privés peuvent accepter les animaux trouvés, bien qu'ils n'aient aucune obligation légale de le faire.

En Espagne, il n'existe aucune restriction légale empêchant un citoyen d'emmener un animal trouvé directement dans un refuge privé. En d'autres termes, il n'est pas nécessaire que l'animal passe d'abord par la fourrière municipale, à condition que les autorités aient été informées ou qu'une tentative ait été faite pour localiser le propriétaire.

Comme nous l'avons mentionné, dans de nombreuses régions d'Espagne, les autorités et les associations de protection travaillent main dans la main : par exemple, la police peut récupérer l'animal et le remettre à un refuge sous contrat, ou le refuge peut accueillir l'animal et informer ensuite la mairie pour qu'elle respecte les formalités légales. Cette collaboration, bien que pas toujours formalisée, a permis de pallier les lacunes du système public.

Combien d'organisations sont impliquées dans la gestion des animaux perdus ou abandonnés en Espagne ?

Selon le recensement de la Fondation Affinity, il existe en Espagne 1 548 organisations qui s'occupent d'animaux perdus ou abandonnés, dont 1 301 (84 %) sont des organisations privées et 247 (16 %) sont des refuges municipaux pour animaux.

Parmi les structures qui accueillent des chiens, 50 % sont de petite taille (pouvant accueillir jusqu'à 30 animaux), 22 % sont de taille moyenne (31 à 70 animaux) et 28 % sont de grande taille (plus de 70 animaux).

Parmi celles qui s'occupent de chats, 63 % sont de petite taille (jusqu'à 30 animaux), 21 % sont de taille moyenne (31 à 70 animaux) et 16 % sont de grande taille (plus de 70 animaux).

60 % des organisations ont leur propre refuge et 65 % travaillent en collaboration avec des familles d'accueil. En outre, 44 % des organisations gèrent des colonies de chats.



Comparaison des indicateurs clés

Périodicité

Dans l'étude espagnole sur l'abandon « *Él nunca lo haría* »⁽¹²⁾ (« Il ne le ferait jamais »), menée sur plusieurs années, les refuges ont systématiquement signalé **une augmentation significative du nombre de chats recueillis entre le printemps et l'automne**, avec un pic entre mai et septembre. La plupart de ces chats sont des chatons. Cette hausse s'explique par la nature saisonnière de la reproduction chez les chats, principalement au printemps et en été, entraînant une multiplication des portées non désirées au deuxième trimestre. Une dynamique similaire est observée en France, où les fourrières reçoivent jusqu'à 3,5 fois plus de chats en juillet qu'en février. Cette pression saisonnière met à rude épreuve la capacité d'accueil des refuges et la charge de travail des équipes. Ces constats soulignent l'urgence de mettre en place des politiques de stérilisation efficaces pour prévenir les abandons.

Motifs d'abandons

La plupart des motifs d'abandons directs rapportés dans la présente étude correspondent à ceux identifiés dans l'étude espagnole « *Él nunca lo haría* ». Les portées non désirées en constituent l'un des principaux motifs, particulièrement chez les chats, ce qui renforce l'importance du contrôle de la reproduction dans la lutte contre la surpopulation animale. Les problèmes de comportement sont également des motifs fréquemment invoqués dans les deux pays. Cependant, une spécificité ressort des données espagnoles : **la fin de la saison de chasse est identifiée comme une cause importante d'abandon de chiens**, contrairement à la situation en France où ce phénomène apparaît comme marginal. Cette divergence peut s'expliquer par des différences méthodologiques, mais aussi par des contextes culturels et démographiques distincts.

Profil des animaux

La répartition par âge des animaux accueillis dans les refuges en Espagne est très proche de celle observée en France. Dans les deux pays, la majorité des chiens sont adultes au moment de leur admission (61,5 % en Espagne et 57 % en France en excluant les seniors). En ce qui concerne les chats, la plupart des animaux qui entrent dans les refuges sont des chatons (46 % en Espagne et 42 % en France). Cela met en évidence l'impact de la reproduction incontrôlée et de la reproduction saisonnière, positionnant l'abandon des chatons comme un problème structurel et récurrent. Les données combinées renforcent la nécessité de programmes de contrôle de la reproduction généralisés et efficaces, en particulier ceux qui ciblent les populations à risque élevé de reproduction incontrôlée.

Concernant la race, **les chiens issus de croisements sont majoritaires dans les deux pays** (72 % en Espagne, 66 % en France). **Chez les chats, les individus de race sont encore plus minoritaires** : 7,3 % en Espagne, un taux équivalent à celui observé en France. L'évaluation de la race reposant souvent sur l'apparence physique, ces données peuvent comporter des biais. Elles indiquent néanmoins une surreprésentation constante des animaux issus de croisements parmi les abandons.

(12) « Étude 'Il ne le ferait jamais' sur l'abandon et l'adoption des chiens et des chats », Fondation Affinity, <https://www.fundacion-affinity.org>, éditions 2019-2023.



En ce qui concerne la taille, **les chiens de gabarit moyen et grand dominant dans les refuges espagnols comme français**. En Espagne, 57,6 % des chiens recueillis sont de taille moyenne et 26,5 % de grande taille. Ces caractéristiques sont souvent perçues comme des obstacles à l'adoption, d'autant plus lorsqu'elles sont associées à l'âge ou à des troubles comportementaux.

De plus, ces chiens peuvent représenter une charge plus importante pour les familles, notamment en cas de contraintes financières, de déménagement dans des logements plus petits, ou de fragilité personnelle (vieillesse, maladie), le risque d'abandon étant aggravé en cas de manque de soutien social ou familial. Les refuges espagnols signalent d'ailleurs que la taille est un facteur majeur de non-adoption.

Saisies

Selon l'étude « *Él nunca lo haría* » de 2023, 2,5 % des admissions étaient liées à des interventions policières, y compris des cas de thésaurisation et de maltraitance animale. Ces situations impliquent souvent des individus présentant des vulnérabilités psychologiques qui accumulent un grand nombre d'animaux dans des conditions inadéquates. En effet, de nombreuses formes d'accumulation d'animaux sont aujourd'hui reconnues comme un trouble psychiatrique, classé dans la catégorie Trouble de l'accumulation compulsive dans le DSM-5 (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, 5e édition).

Identification

Les études menées dans les deux pays confirment **l'importance de l'identification dans la restitution des animaux perdus à leur foyer**. En Espagne, bien que 89 % des chiens de propriétaire soient identifiés, seuls 27,1 % de ceux recueillis en refuge le sont. Chez les chats, cet écart est encore plus marqué : 51 % des chats possédés sont identifiés, contre seulement 3,9 % des chats admis en refuge. Ces chiffres indiquent que les animaux recueillis sont très majoritairement non identifiés, soit parce qu'ils ne l'ont jamais été, soit parce qu'ils n'ont jamais appartenu à un foyer, un cas fréquent chez les chats. L'identification est fortement corrélée au retour au propriétaire : en Espagne, 63 % des animaux identifiés sont restitués à leur famille, contre seulement 14,5 % de l'ensemble des admis. En France, les taux sont similaires : 57 % des chiens sont identifiés en fourrière, contre seulement 8 % des chats.

Cela montre que l'identification, surtout chez les chats, est l'un des leviers les plus efficaces pour désengorger les refuges. La sensibilisation du public et l'application des lois sur l'identification doivent donc être renforcées. Par ailleurs, la possession d'une micropuce peut aussi être le reflet d'un engagement plus global du propriétaire envers l'animal. Les animaux identifiés proviennent souvent de foyers mieux informés et plus impliqués, ce qui augmente non seulement leur traçabilité, mais aussi la probabilité qu'ils soient activement recherchés. **Ainsi, la corrélation entre micropuce et restitution ne traduit pas uniquement l'effet technique de l'identification, mais aussi un comportement plus responsable de la part des propriétaires.**



Adoptions

Les durées de séjour en refuge sont globalement plus courtes en France qu'en Espagne. Selon l'étude « Él nunca lo haría », les chiots sont adoptés après en moyenne 2,8 mois, contre 11,8 mois pour les chiens adultes ou âgés. Les chatons restent 4,7 mois, les chats adultes jusqu'à 15,2 mois. En comparaison, les séjours moyens en France sont de 8 mois pour les chiens et 6 mois pour les chats, tous âges confondus. Ces différences soulignent l'importance d'initiatives spécifiques pour favoriser l'adoption des animaux âgés et/ou présents depuis plus longtemps.

Dans les deux pays, la majorité des adoptions sont couronnées de succès : en France, seuls 6 % des chiens et 2 % des chats adoptés sont retournés au refuge. L'Espagne affiche un taux de retour global légèrement plus élevé, à 8,2 %. Dans le même temps, ces résultats soulignent l'importance d'investir dans des mesures pour prévenir les échecs. Les problèmes de comportement et d'adaptation, l'inadéquation entre les attentes des adoptants et les besoins de l'animal, ainsi que les changements de vie sont parmi les raisons les plus courantes des retours. Des conseils avant l'adoption, une communication transparente sur les caractéristiques de l'animal et la proposition d'un accompagnement après l'adoption peuvent réduire considérablement ces taux de retour déjà faibles.

CONCLUSION

En France, l'abandon reste un phénomène massif. La reproduction non maîtrisée des chats et les acquisitions irréfléchies de chiens semblent figurer parmi ses causes principales. À cela s'ajoutent les ruptures familiales, sociales et économiques qui peuvent laisser de nombreux propriétaires d'animaux démunis.

Les structures d'accueil, essentiellement des associations, sont à la limite de leurs capacités. Le rythme des adoptions ne suffit pas toujours à absorber l'ensemble des arrivées. Les refus de prise en charge se comptent par dizaines de milliers chaque année. Le manque de moyens financiers et humains pèse lourdement sur les associations ; le secteur dans son ensemble est fragile.

Les animaux recueillis sont souvent en mauvais état de santé, parfois issus de situations de maltraitance. À l'épuisement provoqué par l'errance, ou au choc de l'abandon, peuvent succéder des mois, voire des années d'attente. **Si les chats sont les plus nombreux, les chiens demeurent le plus longtemps** dans des structures collectives qui ne seront jamais aussi propices à leur bien-être qu'un foyer aimant, malgré le dévouement des salariés et bénévoles qui s'en occupent.

Ce constat appelle une **prise de conscience publique** : l'acquisition d'un animal est un engagement sur le long terme, dont les implications et les conséquences doivent être connues et anticipées. Par ailleurs, une **réponse politique** s'impose, fondée sur un soutien renforcé aux associations, la lutte contre la marchandisation des animaux (on pense notamment aux ventes en ligne et aux trafics) et l'intensification des efforts en matière d'identification, d'enregistrement et de gestion des populations, notamment par la stérilisation. Il est urgent de tarir les flux.

Parmi les associations réponsantes : Refuge Municipal de Vierzon, Fondation Clara, Fourrière Animale du Planty, Pipsinou, Les Ch Amis de Brignoles, Association Pietranimalia, Les Chats de Vinon, Animal Cross, Cha'Mania, G. Solicanin, Association Capucine, Refuge Animalier Bortois, Les Chats Mail, Association les Amis de Mathurin, Felis Canis Association, Association Animovergne, SPA Chateaudun et du Pays Duno, Apsa, Terre de Boxer, La Main A la Pattoune, AACM, L'Association Sauver Protéger Animaux Brive, Association Ch'Tatrap, Reflexe Adoption, Les Chats du 65, A.A.C.E. Association D'Aide aux Chats Errants, Au Bonheur des Chats, Eden Cat'S, Cat'Étoiles, Association le Rêve de Luna, Arche de Freyja, Le Secours Félin, L'Arche de la Gazelle 851, Refuge Canin Salucéen Saint-Roch, Les Pattounes du Cœur, École du Chat Libre de Clichy-la-Garenne, Les Griffes de L'Espoir, Un Chat Une Chance en Montagne Bourbonnaise, Le Chat Libre Azureen, Les Petits Oublies, Usa Dogs Bless You, Apavh, Nala Chats Libres du 78, Protection Feline des Ullis et Alentours (P.F.D.U.A.), Association Régul'Matous, Association Sauvetage et Chats en Détresse, Anim'Ô Espoir 44, Aspac - Refuge les Murmures, Association Fel'Ain, Les Chats Libres des 3 Vallées, Adopte1chat, Bêtes de Scène - Protection Animale (Bds - Portection Animale), Mil Chats Lor, Association Un Cœur pour Eux, Chavabien, L'Animal en Ville, Association A.L.P.A. les Potes à Pouf, Société des Amis des Chats de Draguignan, Main dans la Patte, École du Chat de la Vallée D'Auge, La Griffe, Choisy Ton Chat, SPA de Saverne (67), Truffles sans Toit, Savoinimaux, Lévriers Galgos Centre, Les Given'Chats, Chenil Intercommunal du Laurageais, Association Régularisation Protection Animaux Familiers (A.R.P.A.F.), Animatoux 74, SOS Foyers Chiens Âges, Société Protectrice des Animaux 65, École du Chat Libre de Poitiers, SPA de Basse Normandie, Les Chats de Notre-Dame, Le Chat Potée, SPA des Baux-de-Provence et du Pays D'Arles, Sipa, Adopt1pet-A1p, Le Chalet des Chats, Société Défense des Animaux, Amis Dignois des Animaux Chenil Municipal, SPA de Belfort, Refuge L'Arche de Noé, SOS Matous de Chanteloup, Chat'Ouille, Association les Amis des Chats Libres de Beignon, Association Baikal, Entraide Chiens Chats du Maroni, Les P'Tits Batards, La Licorne, Les P'Tits Bâtards, École du Chat de L'Aube, Association Animaux V.R.A.I.E., Cosette, Refuge Chat Libre 12, Les Chats Libres Vaudais, Les Copains D'Akina, Association Aide Cavallonnaise aux Animaux, Syndicat Gestion Fourrière Animale, A Toutes Pattes Association, Secours Animaux Guadeloupe, Association de Sauvegarde et Protection des Animaux (ASPA) Refuge Saint Roch de Valence, Association D'Aide des Chiens de Berger, Acr, Un Ami O'Poil, Chat L'Heureux, 1 Truffe et 1 Cœur, 4 Pattes pour Un Toit, 40enchats, Abcda, Acpa - SPA du Comminges, Adopt' For Life, Adoption des Terriers Ecossais - Adte, Aidanimaux33, Aide Cavallonnaise aux Animaux, Aidons Nos Amis les Animaux (A.N.A.L.A.), Ailes de la Pa, Alerte à Malibull, Amdac, Amis des Chats, An Ti Loened - la Maison des Animaux, Anima'Passion, Animalgoires, Animalliance, Animaux Errants Economie, Animaux sans Toi(T), Animégau, Appar - Agir pour Protéger les Animaux Réunionnais, Arche du 62, Assa Declercq, Assist'O'Chats, Assistochat, Association des Animaux en Detresse, Association Amour et Toit, Association Aristocats 59, Association Contre L'Abandon et la Maltraitance Animale, Acama, Association Coup de Cœur Animal, Association de Protection Animale St-Gilloise, Association de Protection des 4 Pattes (Chiens et Chats), Association Défense Animaux Ada, Association des Chats Libres de Quend Plage, Association du Chat Libre, Gaspard et Luna, Association L'Arche de Noé, Association les Ch'Tits Poilus, Association les Chabadas, Association les Petits Protégés de Jo & Co, Association Limousine de Protection Animale (ALPA), Association Miniku, Association Papatte et Compagnie 33, Association Patounes de Chats, Association Pauline, Association Phoenix, Association pour la Protection des Animaux en Couserans (APPAC), Secours aux Animaux Malheureux, Association Protection Animale 'les Petits Clochards', Association Résilience, Les Chats Libre D'Othe et D'Armanche, Lou-Pilou, Les Chats D'Oc, Association Toulonnaise des Amis du Chat (Atac), Association Varoise de Secours aux Animaux (AVSA), Cat'S Garfield, les Griffes de L'Espoir, Centre D'Accueil et de Sauvetage Animalier (Casa), Chat de Gout'Hier sans Toit, Cani-Seniors, Chats Libres de la Forêt, Chats Libres Villelonguets, Des Cœurs à Sauver, École du Chat de Chelles, L'Association L'École du Chat de Montpellier, École du Chat Libre de Grenoble et Agglomération, École du Chat Phocéenne, École du Chat Libre de Jade, Félin pour L'Autre, Association Happy Days, Histoires de Chats, Felis'City, L'Arche de Phoenix, Au Bonheur des 4'Pattes, École du Chat Libre, La Patte de L'Espoir, Le Collier de Perle, Le Refuge de L'Espoir, L'Arche de Ploum, Les Alfredes, Société de Protection des Animaux, Les Amis de Myrtille, Amis des Bêtes, Les Babines de L'Espoir 44, Le Resto des Zanimos, Label Vie, Association L'Arbrachats, Les Chats Libres de Chambéry (Lcld), Les Chats Libres de Versailles, Les Chats'Nonymes, Les Compagnons de Nelson, Les Entrechats, Les Matous de Remoulins, Les Patounes de Bezons, Les Petites Moustache, Les Chats Libres Aigues-Mortais, Les Chats Libres de Cusset, Les Chats Libres de L'Aiguillon sur Mer, Les Chats Libres de Nîmes Agglo, Les Chats Libres des Grées, Les Papattes du 74, Les Restos du Chat - École du Chat Libre, Lévriers sans Frontières, Los Catoniers, Association Loumargot, M Geve Miaou, Matoux Forges, Matous Landes, Mes Pounies D'Amour, Molosse Ultime Chance, Mouvement Associatif pour la Sauvegarde des Animaux du Quercy (Masaq), Natachat, Nid'Accueil, Nos Amis les Chats, Nos Petites Pattes Valettoises, Or'Félins Saint Maixentais, L'Association Owca, Passion Levriers, L'École du Chat de Fourges, Patte Normande, Poils aux Chats, Poils de Tendresse, Potron-Minet, Protect Chats Libres, Quatre Pattes en Détresse du Haut Beaujolais, Association 4 Pattes Montbrunoises, Rescue Montagnes des Pyrénées, Roq'O Chats, Saumur Chats Libres, Sauvetage des Animaux 76, Sauvons Ces Petits Vagabonds, Sees au Bonheur des Chats, Sirius du Confluent, Société Autonome de Protection Animale SOS, SBPA de Marmagne, Société de Protection des Animaux Sud-Alpine, Société Protection des Animaux Canche Authie, Société Protectrice des Animaux de Brioude, Association Solana, Les Truffles du Soleil, Les Chats du Pilon, Association des Grosses Patounes, SOS Animaux 78, SPA Haute Vallée de L'Arve, Société Protectrice des Animaux du 47 (S.P.A. du 47), 83373509500014, Société Protectrice des Animaux du Bourbonnais, Association Félin Possible, Sauve Cats, SOS 4 Pattes 2b, Sivu de la Fourrière de la Presqu'île Guérandaise, SOS Adoption sans Frontières, SOS Animaux, Association des Crins et des Liens, SOS Boubou, SOS Chat 93, SOS Chats de L'Hôpital, SOS Chats des Rues Briançonnais, Guadeloupe Animaux, SOS Chats Libres, SOS Chats Thiers, SOS Coussinets Audois, SOS les Niches du Cœur, Anima, Protection Animale Pélussin, SOS Multicat, Sosad, Refuge Canin Lotois, Arche de Roger, Ashak Cause, Les Amis de Sam, Asam, Instinct de Survie, Trois Petits Chats Tcha Tcha, SPA de Moyenne Alsace, Staffie Rescue, Steril Cats Hdf, Suzi Handicap Animal, Teckels sans Doux Foyer, Tout pour le Chat, Turny Cats, U Felinu Monte, Un Espoir pour Demain, Un Gîte Une Gamelle, Vive le Chat, Vos Anim Os, Animaux en Detresse de Corse, Sanctuaire D'Aiseirigh, Association les Chatgabonds, Les Chats Raphaelois, Enfermes Dehors, École du Chat Metz, Vaux Chats, Solidarité Coup de Patte, Les Animaux dans la Ville de Vichy, Sphinx des Cévennes, Association de Protection Animale Canavéroise, Chacun Son Chat, Association Félin Baroudeurs Indépendants, Les Petits Félin de Corse, Les Félin de la Petite Venise, Assist'O'Minous, Un Toit pour Becej, Une Médaille A Ton Collier, Union de Défense des Animaux Noé, Union de Sauvegarde des Animaux du Noyonnais, Urgence Maltraitance Animale, Chatbandonne Pas 27, Svpa, P'Tits Bouts D'Chats, L'Arche A Chat, Les Chats Libres de Sérézin de la Tour, Club D'Assistance aux Animaux Trouvés et Sédentaires (C.A.A.T.S), As Cats Rescue, Les Chatismes, Les P'Tites Pattes de Bombannes, Les Chats de Serge, Les Chats de Feelin'Good, La Case A Cat, Les Chats Libres du Ch Pierre Léo et de la Charité-sur-Loire, Chats'Perchés, Refuge la Petite Arche, Les Petits Félin de Vernou, L'Arche de Sheena, Stop Animaux en Danger, Chacoun Cherche Son Chat Ccsc, Association les Petits Innocents, L'Association Phénix, Les Croquettes de L'Espoir (Fouchérolles), Fondation Brigitte Bardot, Animalure, Refuge de Castillon 14 Calvados, Fondation Assistance aux Animaux - Refuge de Bellegarde, Refuge de Nos Amis à 4 Pattes, Les Chats de L'île, Scda Refuge de Caldaniccia, Refuge du Mordant, Association de Protection Animale Auvergne (APAA), Les Petites Pattes D'Agnès Ferraud, Mission Second Souffle, The Green Valley Brittany, C Comme Chat, Au Royaume de L'Espoir Ca-Lin, L'Arche D'Abraham, I Cani Corsi - Refuge D'Aleria, Association Lisa, Pour le Bonheur des Loulous, 4 Pattes des Poils et 1 Cœur, Muso Topia, Centre Animalier de Floirac, Centre Animalier de Perpignan, Centre Animalier de Vallérargues, Centre Animalier de Gennevilliers, Chats Libres D'Artois, Fel'In Love, Blanc Comme Neige, Association Noname, Une Vie pour Tous, Les Roselières, Le Petit Monde D'Happy, Galgo Liberty, Chats & Chiens des Rues, L'Auberge des 4 Pattes, Au Petit Bonheur des Chats, Centre Animalier de Gerzat, Refuge et Pension Asa D'Aussillon, Animaux sans Frontière, Identité Canine, Fourrière Animale de Branches, Centre Animalier de Monein, Esprit Libre Animal, La Chatrière, Refuge de L'Arbois, Le Bouquet de Poils, Félin'Possible76, Save Me, Association Stéphane Lamart pour la Défense des Droits des Animaux, Chat Trap 92, Au Bonheur des Chats Libres, Chats Errants de Bugey Sud, Chats Ulissiens, Canin sans Famille, Cause Animale Nord, Cosa Animalia, Chateki04, Chats des Dunes, Entraide Chats Villejuif, Aste - Association de Sauvetage des Terriers D'Écosse, L'Amour des Félin, Coup de Patte, Comité du Chat Libre de Saint Ambroise, Doubs Espoirs, L'École du Chat, Chats la la de Valrears, Association L'Abri, L'École du Chat, La Croquette Rochefort du Gard, La Maison de L'Espoir Retrouvé, La Pomponnette, Le Chat Libre du Barcarès, Le Gang des Matous, Le Regroupement des Chats Perdus de Yverres, Le Tipi des Chats, Les Amis de Nash, Les Amis des Bêtes, Les Amis des Bêtes du Soissonnais, Les Amis des Chats de Cabestany, Les Amis des Chats du Loiret, Les Amis des Chats Libres de Bagneux, Les Chaperlipopettes, Les Chats de la Rue, Les Chats du Bloc, Les Chats du Hasard, Les Chats du Lacydon, Eyrieux Chats Libres, L'Arche D'Eternité, Protection des Animaux les P'Tits Cabotins, Refuge des Bérauds, SOS Chihuahua, SOS Dogues de Bordeaux, SOS Matous Picards, Vadrouille, Les Patounes de Pacha, Les Saints Chatnais, Animals Voicing, Association Wool'In, Centre Animalier de Saint-Aubin-de-Blaye, Association SOS Chats en Detresse, Cat Pattes SOS, Charlotte et les Autres, Chatons sans Toi, Avec Ou sans Toit, Fondation Brigitte Bardot, Barricat'S, Association Chipnoum, Casacat, Collectif Animal 36, Chats Libres Eve Association 2021, Chatsociation71, Droits de Vivre, Duchesse et les Cats Pattes, Gagny Pet And Co, Chat L'Heureux Chat L'Ange et Cie, École du Chat du Val de Lys, École du Chat Libre de Port-Vendres, El Rancho les Canailles, Entr'Aide des Amis des Chats et Pigeons Es Villes (Fonds de Dotation Eacpv), Félin Citoyens, Halouze Secours Animal, L'Arche de Noé, L'Arche de Vive, La Maison des Chats, Les Andermoichats, SOS Vies de Chiens, Association Pil'Ou Pattes, Chats Angevins sans Famille, Association L'École du Chat... Et d'autres.

Qu'elles en soient remerciées.

Coordination :

Anne Souin, La SPA ; Isabel Buil, Fondation Affinity.

Rédaction :

Anne Souin

Rédaction focus Espagne :

Jaume Fatjó, Chaire Affinity Foundation Animals and Health, Université autonome de Barcelone.

Conduite de l'enquête et traitement des données :

Institut Punto de Fuga, Cyble Marketing.
Révisé par des experts de La SPA et Jaume Fatjó.

